



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 mars 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 12 Mars 2002

**Subventions aux unions locales des syndicats**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle  
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.  
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002**

DELIBERATION D20020069

**Vie Associative/Jumelages**

**Subventions aux unions locales des syndicats**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Sur proposition du Maire  
Après examen par la Commission Générale,

Depuis 1999, les subventions attribués aux syndicats sont en décalage par rapport au Budget Primitif. C'est pourquoi je vous propose de régulariser cette situation et d'arrêter le montant des subventions à allouer aux Unions Locales des Organisations Syndicales au titre des années 2001 et 2002, dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif 2002.

### **Subvention de fonctionnement - Imputation budgétaire 920.0251.6574 # 03164**

La répartition de cette subvention est effectuée selon les résultats obtenus par chaque organisation syndicale aux élections de Niort des Prud'hommes, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, des PTT, de l'Hôpital de Niort et aux élections départementales professionnelles de l'Education Nationale :

\* pour 25 % à titre de charge répartie en 11 parts fixes (2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, FEN et FSU)

- pour 75 % restant au prorata des résultats électoraux obtenus pour chaque organisation syndicale.

	2001	2002	TOTAL
CGT Niort - Union locale	2.567 €	2.567 €	<b>5.134 €</b>
Union LocaleCFDT	2.203 €	2.203 €	<b>4.406 €</b>
Union Locale FO	2.155 €	2.155 €	<b>4.310 €</b>
Union Syndicale CFTC - Union locale	833 €	833 €	<b>1.666 €</b>
Union Locale CGC	373 €	373 €	<b>746 €</b>
FEN Section locale	420 €	420 €	<b>840 €</b>
FSU (Fédération Syndicale Unitaire) - Section locale	444 €	444 €	<b>888 €</b>

### **Subvention aux frais de gestion -Imputation budgétaire 920.0251.6574 # 03163**

Sur 1697 m<sup>2</sup> théoriques disponibles, 25 % d'entre eux sont répartis en 11 parts fixes ((2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, FEN et FSU). les 75 % restants sont ventilés au prorata des résultats électoraux et sur la base de 8,58 € le m<sup>2</sup>

	2001	2002	TOTAL
CGT Niort - Union locale	4.176 €	4.176 €	<b>8.352 €</b>
Union LocaleCFDT	3.499 €	3.499 €	<b>6.998 €</b>
Union Locale FO	3.477 €	3.477 €	<b>6.954 €</b>
Union Syndicale CFTC - Union locale	1.371 €	1.371 €	<b>2.742 €</b>
Union Locale CGC	604 €	604 €	<b>1.208 €</b>
FEN Section locale	691 €	691 €	<b>1.382 €</b>
FSU (Fédération Syndicale Unitaire) - Section locale	735 €	735 €	<b>1.470 €</b>
Comité de Gestion de la Maison Communale des Syndicats	4.999 €	4.999 €	<b>9.998 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 44  
 Contre : 0  
 Abstention : 1  
 Non participé : 0  
 Excusé :

Pour le Maire de Niort  
 Bernard BELLEC

Alain BAUDIN